

# **CAMO POUR PERSONNES HANDICAPÉES**

**PLAN D'ACTION 2009-2010**

## INTRODUCTION

Ce plan d'action identifie les objectifs inscrits à la 2<sup>e</sup> année de la planification stratégique 2008-2011 où nous rappelons les cinq enjeux qui doivent orienter nos actions au cours de cette période :

- ▀ Assumer notre rôle d'aviseur incontournable en ce qui concerne l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées en sachant mettre à profit l'expertise, l'expérience et les réalisations de nos partenaires;
- ▀ Être un acteur déterminant dans l'orientation et dans l'implantation de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*;
- ▀ Mobiliser et concerter tous nos partenaires dans la réalisation des objectifs visant l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;
- ▀ Faire évoluer les représentations sociales face à l'intégration en emploi des personnes handicapées;
- ▀ Traduire concrètement le droit au travail des personnes handicapées en profitant de la conjoncture économique favorable à l'emploi.

Nous référons aussi aux mandats qui nous sont dévolus dans l'entente-cadre conclue avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et qui circonscrivent notre mission vouée à l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées :

- ▀ Analyse d'obstacles;
- ▀ Propositions de solutions;
- ▀ Promotion de mesures, programmes, etc.;
- ▀ Mise en œuvre de stratégies d'intervention;
- ▀ Coordination de projets et d'initiatives.

Cette année, l'implantation de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* s'avère déterminante dans l'élaboration de notre plan puisque nous sommes interpellés dans la mise en œuvre de plusieurs actions définies dans cette Stratégie.

Enfin, ce plan d'action témoigne également de quelques valeurs ou principes qui nous guident : approche partenariale, travail concerté et volonté d'être proactif.



## **ENJEU N° 1 : ASSUMER NOTRE RÔLE D'AVISEUR INCONTOURNABLE EN CE QUI CONCERNE L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES**

### **1.1 DÉVELOPPER UNE APPROCHE « MARKETING » AFIN DE FAIRE CONNAÎTRE ET DE PROMOUVOIR CE RÔLE**

1.1.1 Assurer une mise à jour continue dans notre plan de communication externe

### **1.2 EXERCER CE RÔLE EN SOUMETTANT DES PROPOSITIONS CONCERNANT LES SUJETS SUIVANTS**

■ La pérennité d'un modèle assurant la transition de l'école vers la vie active

1.2.1 Promouvoir nos propositions élaborées en 2008-2009 à cet égard auprès des partenaires concernés (MELS/MESS/MSSS/OPHQ) et assurer le suivi

■ Le maintien d'un filet social pour les personnes handicapées qui accèdent à l'emploi

1.2.2 Promouvoir nos propositions élaborées en 2008-2009 à cet égard auprès du MESS

■ Les stages en milieu de travail de manière à distinguer les parcours qui mènent vers l'emploi et ceux qui visent une participation sociale

1.2.3 Promouvoir nos propositions élaborées en 2008-2009 auprès des partenaires concernés (MESS/MSSS) en distinguant les activités qui mènent vers l'emploi de celles qui favorisent la participation sociale

■ L'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre, notamment en formation professionnelle et technique

1.2.4 Poursuivre la sensibilisation des intervenants du milieu scolaire afin qu'ils soient mieux outillés dans l'accès à la formation professionnelle et technique des personnes handicapées

1.2.5 Initier des projets de formation répondant aux objectifs régionaux du pacte pour l'emploi.

Nous projetons d'impliquer des partenaires dans quatre régions différentes dans la mise en œuvre de quatre projets spécifiques de formation accessibles aux personnes handicapées et répondant aux besoins de main-d'œuvre des entreprises.

1.2.6 Assurer le suivi des projets développés en 2008-2009

## **ENJEU N° 2 : ÊTRE UN ACTEUR DÉTERMINANT DANS L'ORIENTATION ET DANS L'IMPLANTATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES**

### **2.1 OBTENIR DU MESS LE MANDAT D'EXERCER UN RÔLE CONSEIL AUPRÈS DES PARTENAIRES DES DIFFÉRENTES RÉGIONS AFIN D'ASSURER L'IMPLANTATION DE CETTE STRATÉGIE EN FONCTION DES OBJECTIFS VISÉS**

- 2.1.1 Collaborer à la réalisation de différentes actions identifiées dans la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* et qui font appel à l'offre de services du CAMO :
- Mobilisation des acteurs régionaux
    - ❖ Répondre à certains besoins exprimés par la Direction stratégies clientèles et projets ministériels d'Emploi-Québec
      - Contribuer à développer des outils de formation
      - Soutien à des plans de communication
  - Réalisation d'activités régionales de promotion de l'embauche et du maintien en emploi des personnes handicapées
    - ❖ Proposer notre collaboration aux directions régionales d'Emploi-Québec
  - Planification et tenue de la Semaine québécoise des personnes handicapées
    - ❖ Travailler de concert avec l'OPHQ à la tenue d'activités dans le cadre de cette Semaine
  - Mise en œuvre d'activités de reconnaissance publique pour les employeurs qui se seront signalés par l'embauche, la formation ou le maintien en emploi de personnes handicapées
    - ❖ Travailler de concert avec le MESS et l'OPHQ à la réalisation de ces activités
  - Soutien à la planification de la transition de l'école vers la vie active des élèves handicapés
    - ❖ Promouvoir nos propositions élaborées en 2008-2009 à cet égard auprès des partenaires concernés (MELS, MESS, MSSS)
  - Sensibilisation des comités sectoriels de main-d'œuvre à l'importance de soutenir le développement de la qualification des travailleuses et des travailleurs handicapés
    - ❖ Accroître et consolider notre partenariat avec les comités sectoriels de main-d'œuvre
  - Développement d'activités de conseil et d'outils visant à soutenir les entreprises qui souhaitent se doter de politiques d'embauche à l'égard des personnes handicapées
    - ❖ Agir à titre de maître d'œuvre dans le développement de ces activités en partenariat notamment avec la Direction du service aux entreprises d'Emploi-Québec et du ROSEPH
  - Clarification des rôles et des zones de responsabilité relativement au parcours de participation sociale et de parcours vers l'emploi des personnes handicapées

- ❖ Promouvoir nos propositions élaborées en 2008-2009 à cet égard auprès des partenaires concernés (MSSS et MESS)

## **2.2 APPORTER UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU SEIN DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET ÉTABLIR UN LIEN PRIVILÉGIÉ AVEC SES PRINCIPAUX ACTEURS**

- 2.2.1 Concrétiser le projet d'évaluation et de reconnaissance des compétences de travailleurs oeuvrant en entreprise adaptée dans le domaine de l'entretien ménager avec l'appui de la CPMT en coordonnant l'ensemble des activités de ce projet

## **ENJEU N° 3 : MOBILISER ET CONCERTEZ TOUS NOS PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS VISANT L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES**

### **3.1 Maximiser et soutenir la contribution de toutes les instances du conseil d'administration**

- 3.1.1 Poursuivre le travail amorcé en 2008-2009 visant à susciter l'implication des différentes instances

### **3.2 Intensifier et entretenir nos liens avec les tables régionales**

- 3.2.1 Donner suite à notre offre de services aux différentes directions régionales d'Emploi-Québec (voir 2.1.1)
- 3.2.2 Planifier et tenir une activité annuelle visant à renforcer la concertation régionale

### **3.3 Assurer la circulation de l'information et maintenir la communication vivante**

- 3.3.1 Finaliser la refonte du site Web du CAMO amorcée en 2008-2009 et visant une communication plus ciblée avec différentes clientèles (personnes handicapées, employeurs, organismes des milieux de la formation et de l'emploi)
- 3.3.2 Assurer la diffusion de nos publications
- 3.3.3 Éditer quatre parutions du Bulletin du CAMO

## **ENJEU N° 4 : FAIRE ÉVOLUER LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES FACE À L'INTÉGRATION EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES**

### **4.1 Intégrer dans nos stratégies de communication les impacts des représentations sociales des personnes handicapées et des employeurs**

- 4.1.1 Collaborer à la réalisation du projet de transformation des représentations sociales inhérentes au processus d'embauche des personnes handicapées initié par les partenaires de la région du Bas-Saint-Laurent
  - Participer à la première année de réalisation de ce projet à la phase de conception, validation et production du matériel requis par le modèle d'intervention à développer

**ENJEU NO 5 : TRADUIRE CONCRÈTEMENT LE DROIT AU TRAVAIL DES PERSONNES HANDICAPÉES EN PROFITANT DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE FAVORABLE À L'EMPLOI**

- 5.1 **Poursuivre le développement des services-conseils aux entreprises de concert avec le Réseau des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées**
- 5.1.1 Répondre au mandat confié par le MESS dans la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* (action 43) Voir 2.1.1
- 5.2 **Accroître l'étendue du réseau d'entreprises que le CAMO a développé en intégrant aussi les PME. Les membres de ce réseau se sont donné la mission de développer et de partager leur pratique en matière de gestion de l'équité dans le contexte de l'intégration et du maintien en emploi des personnes handicapées**
- 5.2.1 Poursuivre le développement de ce réseau en assurant les rôles d'animation et de coordination des activités.
- 5.3 **Organiser des événements contribuant à faciliter l'arrimage entre l'offre de main-d'œuvre des personnes handicapées et la demande de main-d'œuvre des employeurs**
- 5.3.1 Tenir au moins une activité annuelle favorisant cet arrimage et assurer le suivi découlant de ces activités

—◆◆—  
**CONCLUSION**

Bien que l'effort de quantification associé à l'élaboration des objectifs pour 2009-2010 présente certains mérites, l'exercice a néanmoins des limites inhérentes à la nature même des objectifs dont certains éléments revêtent un caractère moins tangible. La réalisation de ces objectifs demeure également tributaire, en partie, de l'implication des partenaires qui sont pressentis.

Ce portrait présente une répartition de l'ensemble des heures pouvant être directement affectées à la réalisation de ces activités en tenant compte du temps consacré à chacun des 5 enjeux retenus pour 2008-2011.

- Enjeu 1 : Rôle aviseur : 16 %
- Enjeu 2 : Collaboration à l'implantation de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* : 41 %
- Enjeu 3 : Mobilisation et concertation des partenaires : 28 %
- Enjeu 4 : Évolution des représentations sociales : 2 %
- Enjeu 5 : Accès des personnes handicapées au travail : 13 %

Cette répartition du travail met notamment en relief l'importance accordée à l'implantation de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*.